

ASSEMBLEE NATIONALE13 décembre 2005

SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DANS LES TRANSPORTS - (n° 2604)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
M. Le Mèner, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 13

Dans le dernier alinéa du 3° du I de cet article, substituer au mot :

« présentera »

le mot :

« présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.